



Paris, le 10 septembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

ANNONCES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SUR LA GESTION DES RISQUES EN AGRICULTURE : ENFIN, UNE REFORME POUR TENIR COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE !

La FNSEA salue les annonces du Président de la République, qui a lancé ce jour, devant les Jeunes Agriculteurs, une réforme ambitieuse de la gestion des risques en agriculture. Une annonce qui fait suite aux engagements pris le 18 mai dernier par Emmanuel Macron lors du Grand Rendez-vous de la souveraineté alimentaire organisé par le Conseil de l'Agriculture Française. Cette réforme, fortement attendue par les agriculteurs, aura pour but de donner de la visibilité aux agriculteurs face aux conséquences toujours plus forte du changement climatique sur leur production et ainsi de préserver la capacité de production des agriculteurs français avec l'ambition d'atteindre notre souveraineté alimentaire.

Cette décision s'appuie sur les conclusions, rendues fin juillet, du premier groupe du « Varenne agricole de l'eau et du changement climatique » qui, présidé par le député Frédéric Descrozaille, a défini, dans un esprit constructif, un cadre innovant pour protéger les agriculteurs. Grâce à une architecture à 3 niveaux, que la FNSEA appelait de ses vœux depuis de nombreuses années, articulant intelligemment responsabilité personnelle, réponse assurantielle et solidarité nationale, le nouveau dispositif offrira des conditions d'indemnisation lisibles et claires aux agriculteurs. Il met également sur pied une gouvernance paritaire, avec un pool de coréassurance, réunissant les assureurs, les réassureurs, les pouvoirs publics et la profession agricole. Cette organisation permettra une transparence dans la fixation des primes et active dans l'élaboration des offres assurantielles.

L'ambition budgétaire affichée de 600 millions d'euros de fonds européens et nationaux par an en moyenne, traduisant l'expression de la solidarité nationale vis-à-vis du monde agricole face au changement climatique, démontre une prise en considération de l'augmentation des coûts d'indemnisation des pertes de récolte. De même, le calendrier annoncé montre la volonté d'une mise en œuvre rapide. Toutefois, sur ces deux points, la FNSEA sera extrêmement vigilante et active pour que le projet de loi soit adopté définitivement de manière responsable par le Parlement avant la fin de la mandature et que les engagements budgétaires soient tenus au-delà des échéances électorales.

Dès à présent, le travail de traduction de ces annonces avant une mise en œuvre en 2023 doit débuter. Il s'agit d'aller vite sur la conception du dispositif pour assurer le développement d'une assurance récolte renouvelée de nature à répondre à tous les agriculteurs, quelle que soit leurs productions et leur région. C'est à cette condition que l'objectif partagé de généraliser l'assurance récolte pourra être atteint.

La réforme est désormais engagée. Soyons collectivement à la hauteur des enjeux et des attentes !

Contact presse :

FNSEA – Marion Fournier – 07 60 29 56 17 – marion.fournier@reseaufnsea.fr